

Des moutons abattus dans la cave du boucher

La Ville demande des comptes

Le 31 juillet dernier, un abattoir clandestin était démantelé à Droixhe, en pleine fête de l'Aïd-el-Kebir. Plusieurs moutons avaient été sacrifiés illégalement, dans la cave d'un boucher. Le docteur Philippe Schutters, vétérinaire communal de Liège, était intervenu. Il s'est heurté à un agent de l'Unité du Bien-Être Animal, qui l'a sommé de quitter les lieux. Une ingérence qui fâche. La Ville a ouvert un dossier et demande des comptes.

Le vendredi 31 juillet, huit moutons sont entassés dans la cave d'une habitation de Droixhe. Leur sort est scellé : ils doivent être tués — sans étourdissement — pour la fête du sacrifice, également appelée « Aïd-el-Kebir ». Un procédé illégal, puisque l'étourdissement est désormais obligatoire avant toute mise à mort d'un animal. Mais l'un d'eux, sentant peut-être la mort arriver et voulant sauver sa peau, a tenté de s'échapper et a percuté une conduite de gaz. Les pompiers de Liège ont été appelés sur les lieux et sont tombés sur les animaux. L'abattage clandestin ne faisait aucun doute. Ils ont déclenché la procédure prévue dans ce genre de situation, et ont fait appel au docteur Philippe Schutters, vétérinaire communal de la Ville de Liège.

Dans le même temps, pour

une raison qu'on ignore à l'heure actuelle, un agent de l'UBEA (Unité du Bien-Être Animal) était également présent.

Sur place, quatre moutons avaient déjà été tués. Quatre autres demeuraient en vie. Selon nos informations, l'agent de l'UBEA a alors interdit l'accès des lieux à Philippe Schutters, à qui il a même été demandé de quitter le périmètre dressé par les secours. Autant dire que ça sentait le souffre...

FAIRE UN EXEMPLE

La Ville de Liège aurait souhaité faire un exemple avec cette histoire : saisir les animaux, les confier à un refuge — Animal Sans Toit avait déjà été appelé — et dresser un procès-verbal à charge du boucher.

En lieu et place, les moutons ont été entassés dans un véhicule par la fonctionnaire de la Région wallonne, avant d'être rendus à leur



PHILIPPE SCHUTTERS

Le vétérinaire communal a été pris à partie par la fonctionnaire de l'UBEA, déjà présente.



Il n'en restait que 4... © Belga

boureau en vue d'être égorgé avec, cette fois-ci, un étourdissement. Ils ont ensuite été remis dans la chaîne alimentaire, et consommé dans le cadre de la fête du sacrifice.

DES COMPTES DEMANDÉS

L'affaire avait particulièrement fâché Christine Defraigne, échevine en charge du Bien-Être Animal à la Ville de Liège. « L'AFSCA a contrôlé les conditions sanitaires et nous avons demandé au Parquet d'être attentif au suivi de ce dossier. Toute cruauté ou maltraitance animale doit être sanctionnée. Si nécessaire, et si les infractions au non-respect de la loi de l'étourdissement sont avérées, nous envisageons de nous constituer partie civile », déclarait-elle dans nos colonnes.

La Ville de Liège a donc ouvert un dossier et va désormais demander des comptes à la ministre. ●

ALLISON MAZZOCATO

Réaction

Réunir les acteurs

Hier, à l'heure de mettre sous presse, il n'était pas encore possible d'avoir une réaction de la ministre Tellier sur le cas particulier de Droixhe. Mais de manière générale, la ministre souhaite organiser prochainement une réunion avec tous les acteurs du bien-être animal. L'ambiance n'est pas au beau fixe, cela a déjà été évoqué dans la presse. « La ministre souhaite clarifier les fonctions des uns et des autres », nous explique-t-on à son cabinet. Par ailleurs, le gouvernement wallon a adopté, au printemps, en première lecture, le projet d'arrêté établissant un régime d'aide aux communes en faveur du bien-être animal. Et ce, pour une durée de trois ans. Au programme : soutien à la stérilisation des chats, mise en place d'une concertation avec le référent bien-être animal dans les communes, ou encore le financement d'actions de sensibilisation. ●